



## AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION (PPCMOI)\*

*\*Cet avis est distribué à chaque adresse du territoire exceptionnellement en raison de la tenue le 22 juin 2021 d'une séance spéciale ainsi que des délais exigés par la Loi pour la publication d'un avis de commentaires par écrits.*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 369-2021-1 intitulé «*Règlement amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (Dispositions relatives à des projets particuliers)*» et le projet de règlement numéro 5001-2021 intitulé «*Règlement amendant le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (Dispositions administratives, projets admissibles et critères d'évaluation)*».

2.a) Résumé du projet de règlement numéro 369-2021-1 modifiant le plan d'urbanisme

L'objet de ce projet de règlement est de modifier au plan d'urbanisme les énoncés, orientations et moyens d'action liés à certaines activités commerciales et industrielles existantes et dérogatoires, pouvant être compatibles avec le milieu environnant et être susceptibles de contribuer à la vitalité de l'économie locale et/ou la fourniture de services bénéfiques à la collectivité.

2.b) Résumé du règlement numéro 5001-2021 modifiant le règlement sur les PPCMOI

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les PPCMOI afin :

- de modifier certaines dispositions administratives;
  - de retirer les dispositions et les critères d'évaluation liés à un projet intégré;
  - de spécifier les zones (résidentielle et mixte commerciale-résidentielle) et les catégories de projets (usages commerciaux ou industriels dérogatoires et existants au 29 août 2018) admissibles à faire l'objet d'une demande de projet particulier;
  - D'établir des objectifs et des critères d'évaluation des demandes de projets particuliers.
3. Les projets de règlement ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
  4. Les projets de règlement peuvent être consultés via les moyens suivants :
    - sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet\\_de\\_reglement\\_en\\_cours\\_\(non\\_en\\_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
    - être obtenus par courriel en faisant la demande au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca);
    - être consultés sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, entre 9h et 12h et entre 13h et 16h et le vendredi entre 9h et 12h).

(voir verso)

5. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la réunion d'information et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 12 juillet 2021 :
- Par courriel au : [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)
  - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).
6. Les dispositions concernées visent les zones résidentielles (préfixe H) et mixtes commerciales-résidentielles (préfixe MIX) du territoire, telles qu'illustrées au croquis suivant et pouvant être consultées sur rendez-vous au bureau municipal durant les heures régulières.



Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203 ou par courriel au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

**Isabelle Arcoite**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière